

POUR VOS VACANCES A LA MER OU A LA MONTAGNE : TAPEZ ZERO !

70 ans après les congés payés, la hantise de l'oisiveté, « mère de tous les vices » occupe encore les esprits, notamment à droite.

Dans quelques jours, les rédactions de nos medias déjà en bermuda vont nous claironner la nouvelle de l'année : « Journées rouges, chassés croisés des Juillettistes et des Aoûtistes ». C'est oublier **qu'1 enfant sur 3 ne part pas en vacances**, 4 Français sur 10 ne quittent pas leur domicile, 90% des cadres s'en vont en vacances alors que la **moitié des ouvriers et des employés restent chez eux toute l'année.**

Après des décennies d'augmentation, la proportion de ceux qui partent en vacances stagne. Dans les années 80, le taux de départ était de 58%, dans les années 90, il dépassait les 60%. Aujourd'hui en 2006, une grosse dizaine de millions de Français ne partent quasiment jamais.

Et pour quelles raisons ?

- 37% expliquent ne pas en avoir les moyens. Et c'est vrai. Selon les statistiques INSEE, le taux de départ progresse avec le revenu et se stabilise à 80 – 85% à partir de 2300 € de revenu par ménage
- Parce que tout bêtement, on n'a pas de voiture
- Parce que les familles les plus aisées sont aussi celles dont le patrimoine familial permet souvent des congés à moindre frais. Même chose pour les réseaux d'amis : on se fréquente et on s'invite largement entre personnes de milieux similaires.

L'arrêt de la démocratisation des congés est criant avec la droite qui nous écrase dans tous les domaines depuis plus de 3 ans. Subventions au tourisme social réduites à la peau de chagrin, aides publiques tronquées en mettant le paquet sur les chèques vacances (encore faut-il avoir un boulot pour y accéder et des économies pour les acheter !).

Pour les autres, il leur reste la solution d'aller faire la queue à la CAF pour espérer une obole. Mais là aussi, on n'est pas très bien lotis. Les bons CAF sont soumis au niveau de ressources. Et il n'est pas difficile de dépasser le quotient familial ! Exemple : pour les bénéficiaires de l'API (Allocation de Parent Isolé) ou de l'AAH (Allocation aux Adultes Handicapés versée à partir d'un taux de handicap supérieur à 80%), soit pour l'un comme pour l'autre un revenu mensuel d'environ 600 €, pas de droits aux bons vacances de la CAF. Seule possibilité : se mettre à « l'épargne CAF bonifié », c'est-à-dire une retenue mensuelle sur les allocs pour financer les vacances éventuelles.

Quand on a droit aux bons CAF, ce n'est pas Byzance pour autant puisque pour accompagner son quignon de pain, il faut encore choisir entre la crème de gruyère ou la pâte de fruits. Les bons CAF sont utilisables soit pour payer les colos des gamins, soit pour payer le séjour de vacances de la famille au camping du coin.

Ces restrictions de bouts de chandelle, c'est la droite qui les a imposées il y a 2 ans en ajoutant aussi dans le panier de la ménagère la suppression du versement des allocations

logement quand elles ne dépassent pas 32 € Où vont donc toutes ces économies rognées sur le dos de la France d'en bas ?

Les vacances, ce n'est pas du luxe. C'est un droit, clairement stipulé dans la loi du 20 juin 1936 qui interdit à tout travailleur de « refuser » de prendre ses congés. L'appétit féroce de la droite qui lorgne avec gourmandise sur le Code du Travail pour le flinguer comme elle tente de le faire avec ses CPE et CNE c'est à dire le licenciement sans motif, sur le champ et sans indemnités, avec le travail de nuit rétabli pour les enfants, avec la mise au travail des mineurs qu'on parque de plus en plus jeunes dans les contrats d'apprentissage, cette droite là s'attaque aussi au droit aux vacances en assignant dans leurs HLM surchauffés par la canicule le petit peuple et ses enfants qui pourraient découvrir un autre paysage que celui de leur travail ou de leur environnement familial ou tout simplement prendre l'air.

Bordeaux le 26 juillet 2006

Christine Tabouret
Secrétaire fédérale aux questions sociales
Responsable GSE des Travailleurs Sociaux